L'Écho Chapellois

Numéro 140
Mars 2024

Edito

Chers toutes et tous,

Une année 2024 qui commence fort pour notre commune en ce sens que nous avons accueilli pour une première rencontre, les 22 communes lauréates de l'appel à projets « Villages d'avenir ».

Tous les partenaires avec lesquels nous travaillons pour obtenir des financements étaient présents (Etat, Préfecture, Région, Département, Communauté de Communes).

A travers ce dispositif, nos projets de développement, d'accueil de nouveaux services, d'aménagement pourront être soutenus grâce à l'aide d'un personnel d'Etat. Cela permettra d'aller plus facilement vers des réalisations, toujours au service des Chapellois et Chapelloises.

Les projets en cours ne sont pas oubliés (Aménagement de la rue du Plat d'Or) et nous accueillerons nos premiers groupes, dans notre hébergement, à partir du 1er avril.

Février et Mars sont des périodes importantes pour notre budget, en fonction des différentes dotations, de nos ressources propres. Ce budget permettra de réaliser de multiples petits travaux pour améliorer nos équipements publics, poursuivre le verdissement du bourg, nous équiper et renouveler nos matériels.

Bonne fin d'hiver,

Le Maire.

Dans le cadre de l'ouverture de son hébergement, la commune de LA CHAPELLE BOUEXIC recherche des personnes pouvant assurer des prestations d'états des lieux, entretiens de locaux.
Contact au plut tôt par mail avec CV à l'adresse:
dgs@lachapellebouexic.fr

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 5
- Tribune d'expression P 6
- Vie Culturelle P 7
- Vie Locale P 9
- Associations P 10 à 12
- Les Comptes-rendus P 13 à 18
- Mémento P 19
- Questionnaire P 20

Ca bouge à la mairie!

Depuis la mi-janvier, nous avons le plaisir d'avoir un nouvel agent au sein de la mairie, Madame Sabrina MARTIN. En effet, après l'annonce du départ de notre Directrice Générale des Services, Marion PENEL, nous avons recruté sa remplaçante en interne, en la personne de Linda LE LAY. Linda a accepté ce poste qu'elle a, à plusieurs reprises, occupé lors des congés et des longs arrêts maladies. Avec le changement de poste de Linda, il fallait une personne au service finances. Avec plus de dix ans d'expériences en comptabilité, Madame MARTIN, nous apporte sa rigueur et ses compétences mais aussi sa bonne humeur au quotidien, nous lui souhaitons la bienvenue.
Nous remercions Marion PENEL, pour les deux années passées dans notre mairie et lui souhaitons bonne chance pour ses nouvelles fonctions, dans son futur emploi.
Les nouvelles fonctions de Linda nous obligent à repenser l'organisation de l'espace multimédia. En attendant notre réflexion, nous sommes contraints de fermer temporairement l'accès à ce service. Nous sommes désolés de la gêne que cela pourrait occasionner.
La communication de la commune était gérée par Linda et du fait de ses nouvelles fonctions, c'est Emmanuelle PASQUEREAU, Responsable du service Urbanisme, qui prendra le relais.

Organisation des services

Mme Linda LE LAY
Directrice Générale des Services
dgs@lachapellebouexic.fr

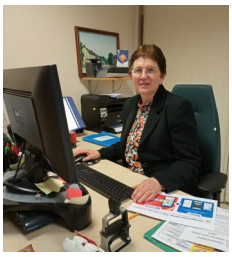

Mme Chrystelle DIVET
Accueil/Etat civil/Elections/
Cimetière
accueil@lachapellebouexic.fr
02.99.92.01.15

Mme Sabrina MARTIN
Assistante de gestion financière et comptable
finances@lachapellebouexic.fr
02.99.92.08.53

Mme Emmanuelle PASQUEREAU
Chargée d'urbanisme et communication
urbanisme@lachapellebouexic.fr
02.99.92.08.52
communication@lachapellebouexic.fr

Mme Mathie JUPIN
Accueil agence postale/
Chargée de missions
hébergement@lachapellebouexic.fr

M. Antoine GANDIN
Educateur sportif
06.40.91.96.83
animationlachapellebouexic@gmail.com

Villages d'avenir

La commune de LA CHAPELLE BOUEXIC a été retenue avec 22 autres communes d'Ile et Vilaine pour le projet conduit par l'Etat intitulé « Villages d'Avenir ».

La réunion de présentation du projet a eu lieu le mardi 30 janvier, à la salle polyvalente, en présence de 70 personnes représentant les 22 communes, la Préfecture, la Région, le Département , la Communauté de Communes, les associations des Maires de France, le CEREMA, la DDTM….

Après une présentation de la commune, de ses atouts et projets envisagés, le Maire a été sollicité pour expliquer les raisons de l'appel à candidature.

Il s'agit pour la commune de pouvoir disposer d'un accompagnement par un personnel d'Etat, pendant 18 mois, afin de nous aider à construire nos projets, en leur permettant de bénéficier de toutes les aides possibles des différentes collectivités.

D'emblée, une première rencontre est prévue pour aborder tous les sujets engagés ou non, et les faire avancer de manière efficace.

On marche ensemble

11ème sortie "On marche ensemble"

Le 25 janvier 2024, le groupe « On marche ensemble » a dégusté la galette des rois, dans la vallée du Canut.
Il est toujours possible de nous rejoindre en contactant Antoine GANDIN au 06.40.91.96.83.
Tout le monde est le bienvenu !

Venez participer aux activités de Bouëxic

BOUEXIC ACCUEIL

LA CHAPELLE-BOUËXIC - 2023/2024

Bouëxic accueil est un service proposé par la mairie de La Chapelle-Bouëxic aux seniors de la commune. L'objectif est de se retrouver lors de moments conviviaux.

FICHE D'INSCRIPTION À RÉCUPÉRER EN MAIRIE

ON MANGE ENSEMBLE

(16 PLACES)
PRÉVOIR 7€

RESTAURANT SCOLAIRE
ÉCOLE DE LA ROCHE POURPRÉE

28/02/2024

24/04/2024

10/07/2024

ON SORT ENSEMBLE

APRÈS-MIDI, PRÉVOIR 5€ POUR LE TRANSPORT

CINÉMA
22/02/2024

PAIMPONT
11/04/2024

DINAN
13/06/2024

ATELIER MÉMOIRE

(16 PLACES) 14H30-16H30

SALLE DES ASSOCIATIONS DE LA CHAPELLE-BOUËXIC (SALLE POLYVALENTE)

19/01/2024
23/02/2024
22/03/2024
19/04/2024
17/05/2024
14/06/2024

Une question ? Contactez le **06.40.91.96.83** (Antoine GANDIN)

Recensement citoyen

Quand dois-je faire mon recensement citoyen ?

Vous devez faire votre recensement citoyen **à partir de votre 16ème anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent**. Vous avez jusqu'à la fin du 3e mois pour le faire.
Exemple :
Si votre 16ème anniversaire est le 12 janvier 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2024 et le 30 avril 2024.

Est-il obligatoire et à quoi sert-il ?

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre *recensement citoyen* :

- Vous obtenez une ***attestation de recensement***. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25ème anniversaire.
- Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.

Où faire mon recensement ?

➢ **Recensement à la mairie**

Vous devez faire votre recensement à la **Mairie de la commune de votre domicile**.
À savoir :
Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.
Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

➢ **Recensement en ligne**

Rendez vous sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054
Vous devez avoir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

La loi oblige les Communes de plus de 1000 habitants à se donner une tribune permettant aux élus des Conseils municipaux d'exprimer leur point de vue, concernant les actions entreprises par la municipalité.

Tribune d'expression

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

Chères toutes et tous,

« La critique est aisée mais l'art est difficile »

Fidèles à notre thème de campagne « Ensemble, poursuivons notre dynamique »,
le quotidien des adjoints, des conseillers délégués est conduit par la volonté de faire de notre commune, une commune dans laquelle ses habitants trouvent des réponses à leurs besoins quotidiens.

Notre candidature à projet de l'Etat « Villages d'avenir »en est la concrétisation car cela va permettre d'aller toujours de l'avant car rien n'est acquis définitivement, notamment en terme de commerces.

Tout cela doit se faire en restant vigilants concernant nos possibilités financières qui restent saines. Nous communiquons avec l'Echo Chapellois, Panneau Pocket, le site internet et grâce à la presse locale. Toutes les questions qui nous sont posées font l'objet de réponses, au plus rapide.

Par ailleurs, Mme TROUFFLARD a souhaité quitter le conseil municipal. Nous la remercions pour son engagement dans la politique jeunesse en relation notamment avec les services du CHORUS, à VAL D'ANAST.

Souhaitons une bonne année 2024 à notre commune.

Les élus : Mr MORAZIN Roger, Mme LEBRET Louisette, Mr CHAUDAGNE Michel, Mme RUAULT -DUBORD Marie-Claire, Mr SOULAINE Franck. Mme BERNARDIN CORBES Emilie, Mme LARCHER Ghislaine, Mr TESSIER David, Mr GUEHO Fabrice, Mme MAFILLE Lauriane, Mr SALMON Patrice.

La Chapelle Autrement !

Chères Chapelloises et chers Chapellois,

Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes de fin d'année et avez commencé cette nouvelle année 2024 personnellement et professionnellement du mieux possible !

Nous continuons à être attentifs aux différents projets de notre commune. Nous attendons d'en savoir plus notamment, et avec une impatience non dissimulée, sur l'évolution des dossiers suivants :

L'aménagement de la rue du Plat d'Or, les hébergements touristiques à la Bonne Franquette et le projet Neotoa sous la boulangerie.

Nous ne doutons pas un seul instant que les commissions ad hoc se réuniront régulièrement pour nous en informer.

Sylvie Houssais, Virginie Peron et Serge Gadonneix

Médiathèque

Votre médiathèque vous propose un nouveau service : Ille & Media.
Ille & Media, ce sont des films, des livres, de la presse et des cours en ligne sur un seul site.
Service gratuit, réservé aux usagers de la médiathèque.

UNE NOUVELLE EXPOSITION A DECOUVRIR A LA MEDIATHEQUE

Durant toute l'année 2024, Michelle Grégy nous fera découvrir son travail de sculptrice et de céramiste, au cours de trois expositions successives. Ne ratez pas la première, *« Matern'elle »,* visible jusqu'au 27 avril à la médiathèque aux horaires d'ouverture.

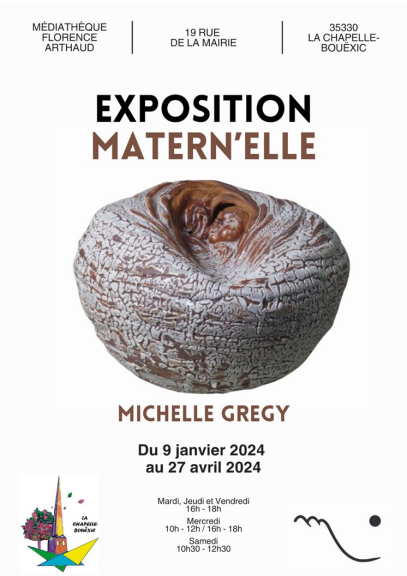

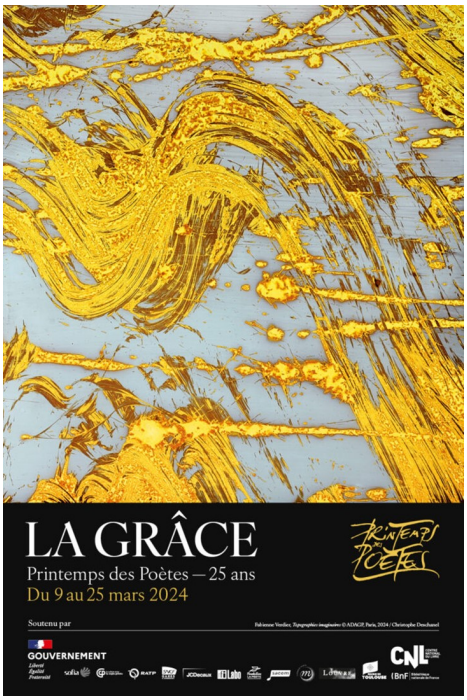

LA POESIE A L'HONNEUR A LA MEDIATHEQUE

Venez découvrir une sélection de poètes, de recueils et de poésies à la médiathèque à l'occasion du Printemps des Poètes 2024.
Du 9 au 25 mars 2024.

Le Gentleman Ramoneur

Anthony CLAUSENER est « Le Gentleman Ramoneur ».

Ce chapellois de 39 ans vient de créer son entreprise de ramonage. **« Je me suis spécialisé dans le ramonage et l'entretien des poêles à pellets, mais j'effectue aussi les ramonages de poêles à bois, inserts et cheminées tubés. »**

Titulaire du diplôme d'état de ramoneur fumiste délivré par le COSTIC, il peut aussi réaliser la mise aux normes de votre installation.

Il effectuera lors de son passage un travail soigneux et rigoureux afin d'assurer pleinement la sécurité de votre installation ainsi que sa longévité.
Passionné par son travail, il profitera de sa visite pour vous conseiller sur l'entretien de votre poêle, et comment profiter au mieux et écologiquement de ce mode de chauffage.

Vous pouvez le suivre sur Facebook
« Le Gentleman Ramoneur »
et le contacter par téléphone au 06 31 88 41 28

Vous en avez assez de jeter ! Rejoignez-nous à La Chapelle !

Venez avec vos objets cassés ou en panne pour un atelier de réparation collaboratif.
Culture Bio s'engage dans la réparation des objets. Votre cafetière est en panne, venez rencontrer les bénévoles. Ensemble, vous pourrez lui donner une deuxième vie.
Ce sont des ateliers de réparation collaboratifs où des bénévoles partagent leurs connaissances. Les participants apportent leurs objets en panne (petit électroménager, objets électroniques, vêtements, etc.) afin de les réparer en compagnie des bénévoles.

Prochaine date d'atelier :

Mercredi 20 Mars
Lieu : Ex Local Ambulance, Rue de Villeneuve à La Chapelle Bouexic
De 14h00 à 17h00
Important : Sans inscription. 1 appareil par personne

Collecte des déchets

Pour être certain que les bacs soient vidés et afin de faciliter le travail des agents de collecte, les règles de collecte sont les suivantes :

- Présentez les bacs la veille au soir.
- Les poignées tournées vers la route.
- Le couvercle fermé.

Important: La collecte a lieu le vendredi. Les bacs sont donc à sortir le jeudi.

En effet, avec une augmentation du tri et afin d'assurer le service de ramassage dans de bonnes conditions, il était nécessaire de réorganiser les tournées de collecte.

Dans le cadre de l'optimisation des circuits de collectes, (certes le jour de collecte n'a pas changé) les horaires de passages peuvent être différents, par rapport à l'année dernière.

Le SMICTOM ne peut donner aucune garantie sur l'heure de passage du camion.
Celui-ci peut passer à partir de 5h00 le matin, pour les collectes du matin.

Rappel des horaires de la déchetterie à Val d'Anast :

	Horaires d'été (du 1er avril au 31octobre)	Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)
Lundi	14h-18h	14h-17h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	14h-18h	14h-17h
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h et 14h-18h	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	Fermé	Fermé

Contact :

SMICTOM des Pays de Vilaine
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC
☎ 02.99.57.04.03
https://www.smictom-paysdevilaine.fr/

Le service public de vos déchets

Bouëxic Animation

Zoom sur les bénévoles

Un moment de convivialité a été organisé le 26/01/2024 de 18h à 20h, pour rassembler au maximum de bénévoles disponibles autour de délicieuses galettes des rois afin de se retrouver autrement que pour la préparation des évènements.
Le Saviez-vous ? BA c'est un bureau de 6 bénévoles et un CA de 16 bénévoles actifs et que nous sommes **64 bénévoles** globalement intervenant au fur à mesure de l'année et selon certains évènements. Cela parait beaucoup pour une commune d'environ 1575 personnes *(chiffres de l'insee 2023)* mais finalement, nous ne sommes jamais de trop car les évènements demandent de la préparation en amont, pendant et après (surtout pour le marché de Noël, le vide-greniers et la fête de la musique).
Chaque habitant Chapellois est le bienvenu pour participer dans une bonne ambiance et comme il le souhaite à faire vivre les évènements de la commune !
Besoin de renseignements : bouexicanimation@gmail.com

Vide-greniers 2024

Il aura bel et bien lieu cette année, le **lundi 1er Avril 2024** à la Salle polyvalente ainsi que sur le parking, place du stade. Ainsi ce jour sera riche en activités avec en plus la chasse aux œufs organisée par l'Amicale Laïque, à la place de l'église.
Il s'agira d'un vide-greniers sans réservation de 8h30 à 18h, pour lequel notre équipe attendra les premiers exposants motivés **dès 6h du matin jusqu'à 8h30 maximum** dans la limite des places disponibles.
Si besoin de renseignements complémentaires : bouexicanimation.videgrenier@gmail.com

Fête de la musique 2024

Les membres de l'association sont également très heureux d'avoir d'ores et déjà établi la programmation musicale de la Fête de la Musique du 29 juin 2024 !
Il y aura des groupes dans tous les genres pour vibrer, pour sauter, pour danser.
Entre noms réputés et découvertes locales, entre style traditionnel et contemporain, nous vous invitons à profiter de cette soirée tant attendue pour savourer chaque note de musique au cœur du bourg !

L'Amicale Laïque

Nous vous avions quitté sur des nombreux évènements (sapins de Noël, spectacle de Noël, chocolats, visite du père Noël...). L'année 2024 s'annonce toute aussi riche! En effet, d'ici juin, vous allez pouvoir participer à notre week end théâtre, notre chasse aux œufs, diverses ventes de produits et la fête de l'école. Pour rappel, nous organisons ces événements pour financer les 5000€ que nécessitent les sorties scolaires des classes mais aussi tous les moments conviviaux au long de l'année.

Théâtre: notre dernière grosse actualité

L'ALCB a la chance depuis plusieurs années d'avoir un partenariat avec la troupe " Le Pied en Coulisses" de Guichen. Elle accepte de jouer bénévolement une nouvelle pièce chaque année pendant deux représentations afin de récolter des fonds pour l'ALCB. Cette année, la troupe a joué une pièce de Dany Boon "La vie de chantier". Ce week-end n'aurait pas pu être une réussite sans le soutien et l'aide des parents bénévoles. Nous souhaitons encore une fois remercier les parents de leurs disponibilités ainsi que la troupe pour sa générosité.

Lundi de Pâques: Chasse aux oeufs et apéro

Notre prochain événement se déroulera le lundi 1er avril sur le Terrain de la Vigne. En effet, à partir de 11h30, débutera notre chasse aux œufs avec une zone réservée pour les moins de 3 ans. Le but est de trouver 3 œufs de couleurs différentes si possible car chaque couleur d'œuf correspond à un lot en particulier. 3€ par enfant pour 3 œufs à récolter. Attention, cherchez bien l'œuf en or !Mais nous n'oublions pas les grands enfants car il n'y a pas d'âge pour s'amuser... C'est pour cela que nous renouvelons notre chasse à l'apéro ! 3€ par adulte pour 3 jetons à récolter.
Attention, il y a un jeton en or ! Vous pourrez échanger vos jetons contre des gâteaux apéro et/ou boisson. Et, après l'effort, le réconfort…vous pourrez déguster à partir de 12h une bonne galette saucisse! Attention il y aura peut-être une nouveauté à déguster cette année…
Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à réserver en envoyant un mail à alcb.larochepourpree@gmail.com

Fête de l'école

Nous clôturons cette saison par la fête de l'école. Attention cette année, on change légèrement la date. Elle se déroulera le samedi 22 juin sur le terrain de foot de la Chapelle Bouexic. La Chapelle Bouexic étant Terre de Jeux, la fête de l'école aura pour thème les Jeux Olympiques. La journée débutera par le spectacle des enfants. Les stands et les jeux ouvriront par la suite afin que la fête puisse continuer tout l'après-midi. Vous pourrez vous restaurer tout au long de cette journée auprès de nos différents stands galettes/saucisses, frites, gâteaux, bonbons. Attention nouveauté de cette année stand Pop Corn ! N'hésitez pas à réserver vos repas ! Evidemment, nous aurons besoin de bénévoles pour installer et tenir les stands tout au long de la journée afin que petits et grands puissent s'amuser sans restriction...
N'hésitez pas à nous contacter par mail à alcb.larochepourpree@gmail.com
Pour réaliser tous ces projets, nous avons besoin de toute aide possible. Si vous voulez faire un don, si vous connaissez des personnes susceptibles de donner des goodies, des lots ou autres, n'hésitez pas à nous contacter. Merci. On compte sur vous !

Du nouveau à l'association "La Dynamique"

La section gym/Zumba vient de changer de bureau. Nathalie Lemée a été élue secrétaire en remplacement de Linda Le Lay qui a assuré cette tâche durant plusieurs années en la remerciant de son engagement. Toujours en poste Sylvie Phillipeau, présidente de l'association et Annie Chevallier qui gère les finances avec bienveillance. 5 membres viennent compléter l'organisation : Linda Le Lay, Céline Quintin, Nolwenn Martin, Sylvaine Certenais ainsi que Gisèle Morazin.

La Dynamique fête ses 35 ans !

L'association la Dynamique fête ses 35 ans cette année.
Un repas sera organisé le vendredi 31 mai 2024 à la salle polyvalente, avec tous les adhérents depuis la création de celle-ci.

Inscription au **07.82.18.44.59** ou par mail à dynamique35330@gmail.com

Club de l'amitié.

Le club de l'amitié organise son repas de printemps,
le 06 avril 2024 à 12h30 à la salle polyvalente.

Les inscriptions sont à faire avant le 02 avril 2024.

Spirale, arts martiaux et arts de santé.

SPIRALE
TAIJI QUAN QI GONG

Un stage pour enfants aura lieu les 22/23 avril 2024.

Si parmi vos résolutions 2024, vous souhaitez découvrir le Tai chi chuan ou le Qi gong, il est encore possible de faire une séance d'essai. Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet taichispirale35.com ou vous pouvez aussi nous écrire à taichispirale35@yahoo.com

Réunion du 04 décembre 2023

FINANCES : Tarifs SAUR :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est sollicitée comme tous les ans par la SAUR afin de savoir si une revalorisation des tarifs est prévue.
M. Le Maire propose d'attendre les travaux liés à la nouvelle station d'épuration avant de voter une revalorisation des tarifs.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Décide de ne pas procéder à une revalorisation des tarifs pour 2024.

ADMINISTRATIF : Amendes de Police :

M. Le Maire indique que dans le cadre des articles R2334-10, 11 et 12du code Général des Collectivités Territoriales (C. G.C T) règlementant la répartition des amendes de police, la commune peut présenter des projets qui s'inscriront dans une démarche d'amélioration de la sécurité routière, au titre de la dotation 2023 pour une programmation des travaux 2024.
M. Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la rue de Villeneuve afin d'envisager de travaux de sécurisation de la chaussée piétonne.
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour les amendes de police.

RESSOURCES HUMAINES Recrutement ponctuel en vue du remplacement de la Chargée d'accueil à l'agence postale :

M. Le Maire rappelle que l'agent occupant les fonctions de chargée d'accueil au sein de l'agence postale va s'absenter pour congés durant les vacances de Noël. Afin d'assurer la continuité de service public, il est proposé de recruter un agent afin de la remplacer sur cette période.
Le contrat de l'agent remplaçant comprendra 2 semaines de présence (1 semaine de formation et 1 semaine de remplacement effectif), et courra du 11 au 31/12/2023.
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 12 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
- Approuve le recrutement d'un agent selon les modalités ci-dessus.

INFORMATION : Repair Café

M. Le Maire rappelle que l'association « Cultures Bio » avait contacté la mairie afin de proposer un atelier « Repair café » sur la commune. A ce titre, l'association a formulé une demande afin de pouvoir utiliser un local muni de tables et chaises et dans lequel il est possible de réaliser un branchement électrique.
Le Repair café se déroulera aux dates suivantes :
24/01/2024 de 14h à 17h

INFORMATION :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que la société Mix Buffet a fait parvenir une demande de raccordement d'assainissement à l'entrée de la Rue du Ruisseau. Au vu de l'ampleur des travaux à réaliser, il sera nécessaire de mettre en place une déviation et une modification de circulation sur ce secteur le temps du chantier. Les dates d'intervention seront communiquées dès que possible. Les travaux doivent durer 2 jours.

Réunion du 16 janvier 2024

Décisions Modificatives Budget Assainissement :

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune doit effectuer des opérations d'amortissement chaque année. Afin de procéder aux amortissements concernant le budget Assainissement, il est nécessaire de prendre deux décisions modificatives comme suit afin d'inscrire des crédits sur les lignes concernées
La commune doit émettre un mandat d'ordre budgétaire au 6811 -042 de 20219 €
Et des titres d'ordre budgétaire
Investissement :
+ 3111 € au 2813-040
+ 29 € au 28156-040
+ 17079 € au 28158-040
Il faut également réaliser une décision modificative pour effectuer la reprise de subvention de 14277 € mandat au 1391-040 et titre au 777 -042
Fonctionnement :
Recettes :
+ 14277 au 042-777
Dépenses :
+ 21000 au 042-6811
- 6323 au 023
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 9 - Pour : 12 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- D'autoriser les décisions modificatives comme décrites ci-dessus.

FINANCES : Dégrèvement Jeunes Agriculteurs :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune peut voter un dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs. Ce dégrèvement concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs s'ils bénéficient d'aides à l'installation.
Pour réaliser cette opération budgétaire, il est nécessaire d'avoir des crédits sur le compte 7391111, et d'inscrire ces crédits pour un montant de 645 euros.
En fonctionnement :
Dépenses :
-645 euros sur la ligne 6688
+645 sur la ligne 7391111
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 9 - Pour : 12 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
Autorise la commune à appliquer le dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs ainsi que le virement de crédits comme décrit ci-dessus.

ADMINISTRATIF : Adhésion Association des Maires Ruraux de France :

M. Le Maire rappelle que la commune adhère chaque année à l'association des Maires ruraux de France (AMR35).
Pour l'année 2024, la cotisation s'élève à 144 euros.
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :
Nombre de votants : 9 - Pour : 12 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :
Valide l'adhésion à l'AMR 35 pour l'année 2024, pour un montant de 144 euros.

ADMINISTRATIF : Evolution de l'application Panneau Pocket :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souscrit un abonnement à Panneau Pocket afin de partager des informations en direction des administrés.
L'application évolue vers une version plus complète « panneau pocket + » et proposera d'autres services qui se rapprochent davantage d'un site internet.
Cette évolution a un coût de 100 euros/an, qui s'ajoute au coût de 180 euros déjà payé annuellement par la commune.
Après avoir effectué une démonstration des nouvelles fonctionnalités, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 10 - Pour : 12 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Décide de valider l'adhésion à panneau pocket + pour un coût total de 280 euros pour l'année 2024.

RESSOURCES HUMAINES : Recrutement poste Assistant de Gestion Financière :

M. Le Maire rappelle que suite à la mobilité de l'agent occupant le poste d'agent comptable, un appel à candidature a été diffusé afin de permettre de recruter sur ce poste.
Des entretiens ont eu lieu et M. Le Maire propose de retenir une personne, pour une durée de 6 mois, avant une stagiairisation sous réserve de l'accord des deux parties.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Décide de valider le recrutement sur le poste d'Assistant de gestion financière pour une durée de 6 mois.

URBANISME : Vente parcelle ZR 110 rue de la Guée :

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un particulier a sollicité la commune afin d'acquérir une partie de la parcelle communale ZR 110.
M. Le Maire indique que cette parcelle mesure 39m² et il propose de la vendre au prix de 15 euros le m².
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Décide d'autoriser la vente par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée ZR 110, pour un montant de 585 euros.

URBANISME : Délibération sur la proposition de composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne :

M. Le Maire donne lecture du courrier transmis par la Région Bretagne et demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;
Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :
Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil municipal

DÉCIDE

De donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

URBANISME : Vente terrain pour la Micro-Crèche :

M. Le Maire rappelle qu'un projet de micro-crèche est en cours, sur une parcelle communale.
Afin de permettre la vente du terrain, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant la cession de cette parcelle.
M. Le Maire rappelle que la surface des parcelles concernées est de 577 m² et propose un prix de vente à 45 euros/m².
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 11 - Pour : 13 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 1
Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

Autorise la vente du terrain situé rue du Rocher (parcelles AB 444 partielle et AB 104 partielle), d'une surface de 577m² au prix de 45 euros/m² pour un total de 25 965 euros.

URBANISME : Délibération sollicitant une subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale Volet Investissement :

M. LE Maire informe les membres du conseil municipal que la société Néotoa a adressé un courrier à la Mairie, afin de faire part de leurs difficultés pour équilibrer financièrement l'opération de construction de 12 logements intermédiaires sur la commune de la Chapelle-Bouëxic.
A ce titre, la commune souhaite solliciter une subvention de 150 000 euros au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale Volet Investissement.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 11 - Pour : 11 dont 2 pouvoirs - Contre : 3 dont 1 pouvoir - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :
Autorise le Maire à solliciter à solliciter une subvention de 150 000 euros au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale Volet Investissement.

URBANISME : Transformation de la zone 2AU en 1AU :

M. Le Maire rappelle qu'une réflexion est en cours concernant la zone actuellement classée en 2AU, suite à la rédaction du PLU en 2014.
M. Le Maire rappelle que pour transformer cette zone en 1AU, il est nécessaire de procéder à une révision du PLU.
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- Autorise M. Le Maire à lancer la démarche de révision du PLU.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATION : SCOT Vallons de Vilaine/ Loi ZAN :

M. Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier transmis par le syndicat mixte des Vallons de Vilaine portant sur l'enveloppe foncière du Scot des Vallons de Vilaine.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATION : Horaires Agence Postale :

M. Le Maire rappelle qu'une expérimentation est en cours concernant les nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale. Depuis le 14/11/2023, l'agence postale est fermée le samedi matin.
Les horaires durant l'expérimentation étaient les suivants :

Lundi	08h30-12h15 16h30-18h30
Mardi	08h30-12h15
Mercredi	08h30-12h15
Jeudi	08h30-12h15
Vendredi	08h30-12h15

M. Le Maire propose la reconduction de ces horaires de façon définitive et demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :
Nombre de votants : 11 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0
Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :
Valide les nouveaux horaires de l'agence postale (sous réserve d'une ouverture exceptionnelle les samedis matin du mois de décembre)

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATION : Villages d'Avenir :

M. Le Maire rappelle que, suite à sa candidature, la commune de la Chapelle-Bouëxic est lauréate du programme Villages d'avenir. Ce programme vise à aider les communes rurales de petite taille, à réaliser leur projet de développement, à travers un accompagnement en ingénierie et dans le respect des enjeux de transition écologique. La réunion de lancement aura lieu le 30/01/2024, à la Chapelle-Bouëxic.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATION Enquête publique – Parc photovoltaïque :

M. Le Maire rappelle qu'un projet de parc photovoltaïque est en cours d'instruction au lieu-dit les Courses et qu'une enquête publique va se dérouler aux dates suivantes :
- lundi 12 Février 2024 de 08h45
- Samedi 24 Février 2024 de 09h30 à 12h
- Mercredi 13 Mars 08h45 à 12h15

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATION Arrêté de mise en sécurité à La Boussais :

M. Le Maire informe que suite à la constatation de l'état de péril et le risque immédiat que l'état du bâtiment fait peser sur la sécurité à la Boussais (parcelle ZH 61), plusieurs échanges ont été menés entre les différents propriétaires afin de sécuriser ce bâtiment.
Cette procédure n'ayant pu aboutir, M. Le Maire se trouve dans l'obligation d'appliquer une procédure de mise en péril imminent et de saisir, le Président du Tribunal Administratif.

AJOUT ODJ : Avancement Projet station d'épuration :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement du projet de la station d'épuration.
Les travaux devraient débuter en Septembre 2024, une fois l'appel d'offre passé et le constructeur retenu.

Informations :
Le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 05 Février 2024 à 19h00.

Passeports et cartes d'identité :

Nouveau service pour faciliter la prise de rendez-vous en Mairie : Face à la forte affluence des demandes et aux difficultés des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à leur disposition un moteur de recherche permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.
https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/
Toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre mairie de référence

Suivez-nous en vous abonnant à :

Panneau Pocket
Facebook Mairie de La Chapelle Bouexic
Instagram : mairiedelachapellebouexic
Site internet www.lachapellebouexic.fr

PanneauPocket

La ville de La Chapelle-Bouexic s'est dotée d'un système d'alerte destiné à informer des événements et actualités de la commune ou des difficultés auxquelles elle pourrait être confrontée (vigilance orange ou rouge pour vent violent, incident chimique, etc.).
Ouvrez l'application https://www.panneaupocket.com/, renseignez le nom de la commune ou son code postal (35330), c'est simple et gratuit!
Important vos données sont confidentielles. La Mairie n'aura pas votre numéro de portable.

Guide d'utilisation, scanner le QR Code :

HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr

Contacts :

accueil@lachapellebouexic.fr
02.99.92.01.15
Accueil du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

finances@lachapellebouexic.fr
02.99.92.08.53
Pas d'accueil du public

urbanisme@lachapellebouexic.fr
02.99.92.08.52
Accueil le mardi et jeudi de 9h15 à 12h15 (l'après-midi sur rdv)

communication@lachapellebouexic.fr
Pas d'accueil du public

Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99

Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Breizh Go en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».
Toutes les informations concernant les transports sont accessibles sur le site internet https://www.breizhgo.bzh/
Y compris les horaires des transports scolaires.

Agence Postale

Lundi de 8h30 à 12h15 et de 16h30 à 18h30
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h15

12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Florence Arthaud

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00
Mercredi De10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
Samedi de 10h30 à 12h30

19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

ALSH
Accueil de Loisirs

34 Placette de la Mairie
35330 La Chapelle Bouexic
☎ 02 99 92.06.09 ou 06.24.28.45.70
sophie.combrisson@vallonsdehautebretagne.fr

Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus
☎ 02.99.92.46.99
Mairie de Guichen
☎ 02.99.52.05.75

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :
Lundi/Mercredi : 14h à 17h
Vendredi/Samedi / 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h
Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi/Mercredi : 14h à 18h.
Vendredi/Samedi : 9h à 12h et de
Rue des Rochelles à MERNEL

Mémento Vie Pratique

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Emmanuelle PASQUEREAU.
Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 720 Exemplaires.
Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Mars 2024

Questionnaire médiathèque

La bibliothèque est devenue médiathèque. L'accès y est toujours gratuit. Un collectif d'habitants, soutenu par la Mairie, lance une réflexion ouverte autour des usages et de l'organisation de la médiathèque et vous propose ce questionnaire. Tout le monde peut le remplir, enfants, adolescents, adultes. Tous les retours seront utiles.

Vous êtes : un enfant un collégien un lycéen un adulte

1) Fréquentez-vous la médiathèque ? ¨oui ¨non
Si non, qu'est-ce qui fait que vous ne la fréquentez pas ?

2) Connaissez-vous / utilisez-vous tous les usages ?

Usage	Je connais	J'utilise
Emprunter des livres, presse, magazines	¨	¨
Emprunter des DVD	¨	¨
Réserver et faire venir des livres de d'autres médiathèques du réseau à la Chapelle	¨	¨
Les ressources numériques	¨	¨
Les expositions	¨	¨
Les animations / ateliers ponctuels	¨	¨
Bébé lit	¨	¨
L'heure du conte	¨	¨
L'éveil musical	¨	¨

3) Qu'est-ce que vous aimeriez y trouver en termes d'usages ?
(par exemple : animation, exposition, ordinateurs en accès libre …)

4) Que pourriez-vous suggérer ?
- En termes d'organisation de l'espace (accessibilité, entrée, salle du rez-de-chaussée, étages) ?
- En termes d'horaires d'ouverture (plus tard le soir, plus de créneaux, le dimanche…) ?

Vous avez envie de participer au projet, vous êtes bienvenu(e). Laissez vos coordonnées pour être recontacté :

Questionnaire à déposer à la médiathèque, à la poste ou à la Mairie avant le 20 avril ou à retrouver en ligne (site, facebook, Instagram, panneau pocket) – MERCI !